



## Municipales 2020

### Charte de la vallée de la Bièvre

#### Les AVB demandent aux candidats de s'engager

avb@bievre.org

*À l'occasion des élections municipales du 15 et 22 mars 2020, les AVB soumettent à la signature de tous les candidats de la vallée cette charte qui leur propose des engagements en faveur de la vallée de la Bièvre et de son environnement. Elle comprend des points spécifiques à la commune de Jouy-en-Josas.*

*Il vous est possible de commenter, amender, suggérer, bref d'apporter toute modification en signalant à quel sujet elle se rapporte. Les AVB informeront la population de la position de chacun des candidats.*

#### LA VALLEE DE LA BIEVRE, SITE CLASSE

Le classement du site de la vallée de la Bièvre intervenu en juillet 2000 est un acquis précieux.

Il n'est cependant pas une protection absolue puisque des autorisations spéciales de construction, de démolition ou de tout aménagement peuvent y être demandées.

Pour Jouy-en-Josas, les élus s'engagent à intégrer les limitations liées au classement dans les documents du PLU, cartes et articles du règlement concernés, à y rappeler le principe de non modification du site tant pour les bâtiments privés que publics.

Au-delà de la zone classée, les élus s'engagent à préserver tous les espaces naturels sensibles ou remarquables de la commune en intégrant des dispositions appropriées dans les documents d'urbanisme.

Ils s'engagent à respecter le principe de non constructibilité du site classé.

Les élus s'engagent à défendre les mêmes principes dans leur rôle au sein de la communauté d'agglomération.

#### A - LA BIEVRE

##### 1 - PRENDRE SES RESPONSABILITES DANS LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le PPRI ne prend pas en compte la gestion des eaux de ruissellement. Ce sont elles qui viennent gonfler le volume de la Bièvre lors d'épisodes pluvieux. C'est la principale cause des dégâts occasionnés lors de la pluie centennale de juillet 1982. Les arrêtés de la préfecture à ce sujet sont claires : la gestion des eaux de ruissellement sont de la responsabilité des communes. Que comptez-vous faire pour contrer ce risque ?

##### 2 - GARANTIR LE RETOUR A UN NIVEAU DE QUALITE ACCEPTABLE DE L'EAU DE LA BIEVRE

Malgré les objectifs fixés par les autorités, aussi bien européenne que nationale, la qualité de l'eau ne s'améliore pas : un nombre très important de raccordements au collecteur n'est pas conforme, qu'il s'agisse de particuliers mais aussi de collectivités et industriels. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour y remédier.

#### B - LA CONCERTATION

La concertation ne nuit pas à la décision, bien au contraire. Pour toutes les décisions importantes de la vie publique, en particulier les travaux, l'urbanisation et toute décision qui modifie la vie communale, les commissions municipales en charge de ces dossiers seront précédées d'une phase de concertation libre (questions-réponses, proposition, suggestions) avec les associations et la population.

La transparence est la condition indispensable pour un fonctionnement municipal exempt de passe-droit, dérogation et autres abus. Cela doit se traduire par une information ouverte et en temps réel sur toutes les décisions prises ainsi que sur une intégration des contributions de chacun.

## C - L'URBANISATION

### 1 - LE PLU

La vocation du PLU est d'être un cadre dans lequel évolue l'urbanisme du village. Il ne doit pas être modifié en toute occasion et à chaque instant pour s'adapter au bon vouloir du projet d'une équipe municipale et/ou d'un promoteur. C'est abuser du vote de ses concitoyens et de leur confiance que d'y revenir sans cesse.

### 2 - CESSER LA COURSE A L'IMMOBILIER

Jouy a la chance de connaître un cadre tout-à-fait privilégié dans la région parisienne. Il existe d'autres moyens que la course à la densité immobilière pour gérer une commune aussi remarquable que celle de Jouy. Chaque construction contribue à lui faire perdre son caractère villageois. Il n'y a pas de retour en arrière après la béton !

La saturation guette. Avec son cortège d'embouteillages, de bruit, de pollution, ...

Les multiples projets qui apparaissent aux quatre coins de notre village, sans véritable concertation avec les habitants et sans autre raison que la pression des promoteurs. Le pourcentage de logements sociaux requis par la loi est en passe d'être atteint. Ne perdons pas de vue que le calcul en pourcentage des logements sociaux entraîne une obligation de construction toujours croissante pour augmenter la part de ces logements sociaux. Il faut arrêter ce train fou.

## D - DES LIEUX DE REUNION POUR LES ASSOCIATIONS

Les associations jouent un rôle moteur dans la commune. Elles ne sont pas considérées à leur juste place pour le travail accompli par de nombreux bénévoles.

Il faut mettre à leur disposition, dans les différents quartiers, des lieux décentes pour se retrouver et tenir notamment leurs réunions.

## E - CIRCULATIONS DOUCES

### 1 - DES TROTTOIRS POUR LES PIETONS

Les déclarations d'intention ne sont d'aucune utilité. Dans le domaine des déplacements plus vertueux, des mesures énergiques doivent être prises : rendre les trottoirs aux piétons est la première et la plus légitime.

Ils ont été créés pour les piétons !

Le respect de la réglementation d'interdiction doit être exigé et tout excès sanctionné.

Cela passe par la mise en place de parkings dans les quartiers pour libérer les trottoirs.

L'usage des garages comme lieu de stockage n'autorise pas à stationner sur la rue.

### 2 - TRAVERSER JOUY EN VELO EN SECURITE

Complément à cette mesure : combler les discontinuités des portions de pistes cyclables dans des conditions de sécurité suffisantes. Ce n'est pas le cas dans la traversée du centre de Jouy.

S'engager à trouver -enfin- une solution au franchissement du village par les semi-remorques qui ne respectent pas l'interdiction.

Au nom de ma liste, je fais miens les engagements de cette charte

G. EKMEKOSE

Signature



À retourner aux AVB - de préférence par courriel - à [avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org)

avant le 7 mars 2017

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

[avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org) [www.bievre.org](http://www.bievre.org) BP 25 91570 Bièvres Tél/rép. 01 69 41 83 95